



MRC de Maskinongé
Schéma d'aménagement
et de développement
révisé

Légende :

- Limites de l'îlot déstructuré
- Affectation agricole active
- Affectation agro-forestière de type 1 (5 ha et +)
- Routes desservies par l'aqueduc
- Limites de propriété
- Limites municipales
- Transport électrique

Échelle = 1 : 10 000

Réalisation : Service de
l'aménagement du territoire
Source : Base numérique
M.R.N. 1 : 20 000
© Gouvernement du Québec

Plan no.
**SLÉ-03 et
SLÉ-04**

*Affectations
agricoles /
Îlots déstructurés :
Saint-Léon-
le-Grand*